



## CONSEIL DE LIGUE DU 14 OCTOBRE 2024 19H30 EN VISIOCONFERENCE

Présidence : M. Cédric BETTREMIEUX

Présents :

Mmes Evelyne BAUDUIN – Pauline DADIER - Nathalie DEPAUW - Sylvie SILVESTRE – MM. - Aymeric ANSEL - Jean Marie BECRET - Pierre BIENVENU - Jean-Luc BOURLAND - Gilles COUSIN - Patrice CUVILLIER - Mohamed GACEM - Onofrio PAVONE - Gérard PIQUE - Pascal POIDEVIN – Franck PORET - Patrick QUENIART - Daniel SION - Pascal TRANQUILLE

Excusés : MM. Belkacem ABDELHAK Chakib BACHIRI - Stefan ISLIC

Participant :

M. Vincent BAHEUX – Directeur Général  
M. Daniel DUFOUR – Représentant des clubs nationaux  
Mme Anne-Sophie LAURENT – Assistante de Direction



Le quorum étant atteint, le Président de la Ligue ouvre la séance.

### **1. L'approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil de Ligue du 09 Septembre 2024**

Le Conseil approuve le compte-rendu à l'unanimité qui devient procès-verbal.

### **2. Informations générales**

Décès :

- M. Jackie BOITARD, joueur et dirigeant de l'ES VIRY NOUREUIL (Aisne),
- M. Paul IMIELA, Ancien joueur du SC AMIENS et
- M. Yannis CHIALI, éducateur de l'USBCO et dirigeant de l'US BLERHOT PLAGE (Côte d'Opale),
- M. Jim DELARUELLE, Président d'Honneur du club d'HAUDIVILLERS (Oise),
- Monsieur Dominique FERON, ancien Président de l'US HANGEST EN SANTERRE (Somme),
- Monsieur Paul IMIELA, ancien joueur de l'AMIENS SC, membre de la Commission Technique du DSF et ancien capitaine de l'équipe de France de Football Amateur (Somme),
- Monsieur Florent DUPUIS, joueur du CAFC PERONNE (Somme),
- Elie FEFEVRE, joueur et dirigeant du club de BOUE ETREUX (Aisne),
- Mariano, petit champion du club de l'ASA MONT NOTRE DAME (Aisne),
- Jean Noël GUESNIER, ancien maire de Choisy au bac et ancien président du club et arbitre district (Oise),

Les membres du Conseil de Ligue adressent leurs sincères condoléances aux familles et aux proches des regrettés disparus.

## **2. Assemblée Générale du 28 Septembre 2024**

Le Président de la LFHF félicite les membres du Conseil et les représentants de la délégation de la LFHF aux assemblées fédérales élus lors de l'Assemblée Générale du 28 Septembre 2024 à Artois Expo.

Il indique que cette nouvelle élection confirme l'aspect fédérateur de l'équipe et renouvelle ses vifs remerciements à l'ensemble des membres pour leur confiance et leur engagement sur la mandature 24/28 pour déployer le travail de proximité, d'accompagnement et de structuration.

Cédric BETTREMIEUX en profite pour remercier les collaborateurs et bénévoles de la Ligue et des Districts pour avoir œuvré au bon déroulement des opérations d'émargement.

Il mentionne les nombreux retours positifs des clubs et des médias avec un point d'honneur sur la validation du budget redressé en moins de 3 saisons.

Le Président de la LFHF adresse également ses vifs remerciements à l'ensemble des clubs pour leur confiance à l'occasion de la réélection de son équipe.

## **3. Composition du Bureau – Mandature 2024/2028**

Président	Cédric BETTREMIEUX
Président Délégué	Jean Marie BECRET
Secrétaire Général	Aymeric ANSEL
Secrétaire Général Adjoint	Gilles COUSIN
Trésorier Général	Gérard PIQUE
Trésorier Général Adjoint	Daniel SION
Membre	Chakib BACHIRI
Membre	Pierre BIENVENU
Membre	Sylvie SILVESTRE

Le Conseil approuve à l'unanimité la composition du nouveau bureau mentionnée ci-dessus pour la mandature 2024/2028.

POUR : 19

CONTRE : 0

ABSENTION : 0

## **4. Dossiers CNOSE**

### **CNOSE Conciliation -OMNISPORTS AIROIS FOOTBALL c/Ligue de football des Hauts-de-France du 12/09/2024 :**

Le club d'OM AIRE SUR LA LYS conteste la décision du 11 juillet 2024 par laquelle la commission régionale d'appel juridique de la LFHF a d'une part, confirmé la décision du 18 juin 2024 de la commission régionale du statut de l'arbitrage l'ayant placé en 1ère année d'infraction au statut de l'arbitrage, réduisant en conséquence le nombre de joueurs mutés dont il pourrait disposer pour la saison 2024/2025 à quatre, et lui ayant infligé une amende de 140 euros, ainsi que, d'autre part, confisqué et débité à charge les frais d'appel et de dossier de 150 euros.

Le club invoquait un vice dans le premier procès-verbal paru, dans lequel il était mentionné une exigence de trois arbitres requis au lieu de quatre. Cependant un procès-verbal rectificatif avait été publié par la suite.

Le CNOSE a estimé que la commission régionale d'appel juridique de la LFHF a fait une stricte mais néanmoins juste application du statut de l'arbitrage en constatant la situation d'infraction du club requérant qui n'a pas mis à disposition le nombre d'arbitre requis.

Il a proposé à l'OMNISPORTS AIROIS FOOTBALL de s'en tenir à la décision du 11 juillet 2024 de cette commission.

#### **CNOSE Conciliation - ASCALI HAINAUT FUTSAL HELESMES WALLERS-ARENBERG c/ Ligue de football des Hauts-de-France du 02/10/2024 :**

Le club ASCALI conteste la décision du 29 août 2024 de la commission d'appel de la Ligue des Hauts-de-France (LFHF), qui a confirmé le refus d'exemption du cachet de mutation pour les joueurs Liam ANSART et Lilian MARGUET. Ces joueurs, licenciés au club Béthune Futsal pour la saison 2023/2024, avaient demandé leur licence à ASCALI après la fusion de leur ancien club avec Raya Essars Football.

La commission a refusé l'exemption, arguant que les demandes de licence auraient dû être faites avant le 15 juin 2024, soit 21 jours après l'assemblée générale constitutive du 15 mai 2024. Cependant, le CNOSE a constaté que la fusion n'a été validée qu'après une assemblée extraordinaire du 26 juin 2024. Les demandes de licence étant dans les délais après cette date, le CNOSE a proposé à la LFHF de délivrer les licences sans cachet de mutation.

Le Conseil accepte la proposition du CNOSE :

POUR : 19

CONTRE : 0

ABSENTION : 0

#### **CNOSE Conciliation - Monsieur Mathis ORAS c/ Ligue des Hauts-de-France de football du 27/09/2024 :**

M. Mathis ORAS conteste la décision du 17 juin 2024, par laquelle la commission régionale d'appel disciplinaire de la LFHF a aggravé sa suspension de 18 à 20 ans. Cette sanction fait suite à une agression sur un arbitre lors d'un match le 25 février 2024. Mathis ORAS et son père avaient attaqué l'arbitre, causant trois jours d'ITT.

M. Mathis ORAS conteste la sévérité de la sanction et affirme n'avoir pas été correctement convoqué pour se défendre. Le CNOSE a relevé un doute quant à la transmission de la convocation et a jugé la sanction disproportionnée, compte tenu de l'âge du joueur et de l'absence de passif disciplinaire.

Le CNOSE propose donc d'assortir en intégralité la sanction de 20 ans de sursis.

Au regard de la gravité des faits, le Conseil refuse la conciliation proposée par le CNOSE :

POUR : 19

CONTRE : 0

ABSENTION : 0

## **5. Dossier honorabilité**

Dans la continuité des trois dernières décisions, une personne est à nouveau concernée par l'application de l'article 85 des RG de la FFF :

Il est donc proposé un retrait et interdiction de prendre une licence pour les 30 prochaines années avec transmission des éléments au CNOSF.

Le Conseil acte à l'unanimité la mise en application de cette proposition.

## **6. Points compétitions**

### **Coupe de France :**

Gilles COUSIN Président de la Commission Régionale de Compétitions indique que le 6<sup>ème</sup> tour du tirage de la Coupe de France aura finalement lieu au Siège de la LFHF et sera précédé du tirage de la Gambardella.

Jean Marie BECRET – Président Délégué regrette que nous n'ayons pas eu assez de délégués disponibles pour couvrir les rencontres du weekend dernier.

Pour Gilles COUSIN, il est impératif que nous puissions nous organiser dès la saison prochaine afin qu'un délégué puisse être disponible sur les rencontres à compter du 5<sup>ème</sup> Tour.

Pierre BIENVENU fait part des difficultés rencontrées par certains clubs sur la coupe de la Ligue du weekend dernier en lien avec les frais d'arbitrage.

A l'identique de la Coupe des Hauts de France de Futsal, le conseil valide la mise en place d'une limite kilométrique fixée à 120km pour l'arbitre central pour limiter les frais d'arbitrage sur ces compétitions non soumises à la péréquation.

## **7. Vie des clubs :**

### **Commissions Régionales 2024/2028 :**

Cédric BETTREMIEUX indique que la composition des commissions régionale est maintenue pour l'instant et sera revue avant le 31/12/2024. Les compositions des commissions se feront en étroite collaboration avec les Districts.

### **AFFILIATIONS :**

- 565022 LAMBERSART SPORTING FUTSAL (Flandres)
- 565032 UNION SPORTIVE CAUFFRY (Oise)
- 565034 FOOTBALL CLUB DE BOISLEUX AU MONT (Artois)

### **INACTIVITES TOTALES :**

- 581457 SAO POL FUTSAL ST POL/MER (Flandres)
- 531922 BRUNEHAMEL AS (Aisne)
- 564662 OLYMPIQUE FUTSAL LIBERCOURT (Artois)
- 529600 FC BREILLY (Somme)
- 580885 TOURCOING ESI (Flandres)

### **CESSATIONS :**

- 564163 FOOTBALL CLUB DE GOLANCOURT (Oise)

### **CHANGEMENTS DE NOM :**

- 581716 JEUNESSE SPORTIVE AGGLO COMPIEGNE LA CROIX ST OUEN devient JEUNESSE SPORTIVE AGGLOMERATION REGION COMPIEGNE (Oise)

**RADIATION :**

- 582703 LILLE METROPOLE FUTSAL (Flandres)

**Aymeric ANSEL**  
**Secrétaire Général**



**Cédric BETTREMIEUX**  
**Président**

